

PARTICIPANTS : MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
Collège des collectivités territoriales				
Conseil départemental du Doubs	Mme Virginie CHAVEY	Vice-présidente		X
Conseil départemental de la Haute-Saône	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		X
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau		X
	M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X	
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique	X	
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement		X
Syndicat des eaux de Giromagny	M. Hervé GRISEY	Représentant	X	
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président	X	
Collège des usagers				
Chambre d'agriculture 25/90	M. Claude MONNIER	Membre associé	X	
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X	
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président	X	
Collège des services de l'Etat				
DREAL Bourgogne Franche-Comté	Mme Elodie RECCHIA	Chargée de mission	X	
DDT du Territoire de Belfort	M. Stéphane LAUCHER	Chef du service Eau environnement et forêt	X	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	Mme Virginie FASQUELLE	Chargée d'intervention	X	
Agence régionale de santé (ARS)	M. Simon BELLEC	Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté	X	

Etaient également présents :

Structure représentée	Nom	Qualité
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Mme Charlotte BARBA	Chargée de mission GEMAPI
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	M. Antoine BURRIER	Directeur Eau et environnement
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMA BFC)	M. Antonio CABETE	Trésorier
Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs	Mme Florence CARONE	Chef du Pôle Bassin du Doubs
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jérémy CUCHE	Chargé de mission GEMAPI
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Hélène FREISS	Chargée de mission GEMAPI
DDT du Territoire de Belfort	Mme Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	M. Arnaud JACQUINOT	Directeur
Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs	Mme Hélène LAMBERT	Coordinatrice du SAGE Allan

M. CONSTANTAKATOS préside cette réunion. Il remercie les participants à cette réunion du Bureau de la CLE et rappelle l'importance de la participation des élus aux réunions de la CLE.

Cette réunion fait suite aux travaux des commissions thématiques pour la mise en œuvre du SAGE. L'objectif est à présent de dégager les orientations stratégiques du futur contrat de bassin. L'ordre du jour est le suivant :

- Retour sur les commissions thématiques
- Orientations stratégiques pour la mise en œuvre du SAGE
- Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027
- Points divers

M. BURRIER (GBCA) ne pouvant pas rester jusqu'à la fin de la réunion, M. CONSTANTAKATOS propose que soit présenté en premier lieu le point divers concernant une étude du Grand Belfort.

- **Recherche de nouvelles ressources sur le Grand Belfort en association avec le BRGM**

M. BURRIER explique que le Grand Belfort a débuté une étude visant à identifier de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable de l'Agglomération et que le BRGM a été sollicité dans ce cadre. Une première phase s'est déroulée l'année dernière pour caractériser, sur une base bibliographique, les ressources potentiellement intéressantes à prospecter. Suite à ce premier travail, il a été décidé de s'intéresser aux calcaires jurassiques. Une seconde phase est ainsi sur le point de démarrer.

Ces travaux seront présentés lors d'une prochaine réunion de la commission thématique « Ressource quantitative ».

■ **RETOUR SUR LES COMMISSIONS THEMATIQUES**

- **Commission 1 « Ressource quantitative »**

Mme DUVERNOIS (PMA, vice-présidente de la CLE) présente une synthèse des échanges de la commission thématique.

La préservation de la ressource implique de s'intéresser tant à l'économie des usages que de la qualité de l'eau. Il semble par ailleurs nécessaire d'élargir la réflexion de la sécurisation de l'alimentation en eau potable en conduisant une étude stratégique à large échelle.

M. BELLEC (ARS) pense effectivement que le périmètre de l'étude stratégique doit aller au-delà des limites du SAGE et inclure, outre le captage de Mathay (névralgique pour le territoire du SAGE), les communautés limitrophes reliées à PMA et qui ont des difficultés d'approvisionnement : le plateau de Maîche, la CC des 2 Vallées Vertes, voire la CC du Pays de Sancey-Belleherbe qui s'approvisionne depuis le Dessoubre (qui se jette dans le Doubs en amont de Mathay). Il est nécessaire de porter une vision plus globale et d'assurer une cohérence d'ensemble.

- **Commission 2 « Pollutions et qualité de l'eau »**

Mme LAMBERT (EPTB) récapitule les échanges de la commission thématique.

Les pollutions nombreuses et complexes appellent à travailler à l'amélioration de la connaissance en parallèle d'actions de réduction ciblées.

M. LAUCHER (DDT 90) rappelle que certains polluants présents de manière chronique, même en concentrations faibles voire indétectables, ont des incidences sur la santé. Il faut être exigeant sur le respect des normes de qualité de l'eau (en particulier l'eau potable).

Mme DUVERNOIS cite un cas de pollution sur l'Allan et salue l'intervention rapide et l'accompagnement des services de l'Etat.

M. BELLEC pense qu'il serait intéressant de centraliser et d'exploiter les données bancarisées, afin de faciliter la recherche de liens entre la qualité des eaux et les usages (eau potable notamment). Mme LAMBERT indique qu'une disposition du SAGE va dans ce sens.

- **Commission 3 « Inondations »**

M. CONSTANTAKATOS présente la synthèse des discussions de cette commission, qui est également l'instance de pilotage de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), co-animée par la DREAL et l'EPTB. Les réflexions de cette commission ont pour but de nourrir l'élaboration d'un PAPI, outil privilégié de mise en œuvre de la SLGRI.

Deux questions se posent : celle du périmètre à retenir pour le PAPI (le périmètre de la SLGRI étant plus étendu que le SAGE, mais il n'inclut pas la totalité des communes de PMA soumises au risque d'inondation), et celui de la structure porteuse (qui pourrait être le Pôle métropolitain).

La prise en compte du ruissellement des eaux pluviales sera à considérer, eu égard aux évolutions attendues vers des épisodes plus intenses sous l'effet du changement climatique.

Mme DUVERNOIS indique que les statuts de l'EPTB Saône et Doubs sont en cours de révision pour un recentrage des interventions sur les grands axes, et que PMA transférera l'item 1 de la GEMAPI à l'EPTB sur l'axe du Doubs. Mme CARONE précise que cette révision des statuts vise un transfert des items 1 et 8 (aménagement des bassins versants, protection et restauration des milieux aquatiques et humides) pour conserver une vision globale. Elle précise qu'il ne s'agit pas de gestion d'ouvrages, qui relève de l'item 5. L'Allan ne fait donc plus partie des territoires d'intervention privilégiée de l'EPTB, toutefois l'EPTB peut conserver ce rôle fondamental de coordination et d'accompagnement des collectivités qui relèvent de son périmètre d'intervention.

M. CONSTANTAKATOS souligne l'intérêt de trouver une structure porteuse qui aura légitimité d'assurer l'engagement politique financier des collectivités.

○ **Commission 4 « Morphologie et milieux aquatiques »**

M. DUPREZ (CCST, vice-président de la CLE) expose les principales conclusions de cette commission thématique. La communication et la maîtrise foncière sont deux leviers importants à mobiliser, ainsi que le suivi des résultats des interventions. Les actions de restauration des milieux s'attacheront en premier lieu aux tronçons prioritaires du SAGE. Toutefois M. DUPREZ considère que cette priorisation est à remettre en perspective des enjeux que l'on souhaite traiter.

Mme FASQUELLE (AERMC) rappelle qu'un travail important a déjà été conduit pour l'identification et la hiérarchisation des tronçons de cours d'eau prioritaires pour une restauration morphologique. Ce travail de hiérarchisation prend en compte les impacts attendus sur la qualité et la disponibilité de la ressource. Ce sont ces tronçons qui sont à cibler. M. DUPREZ estime que les constats ayant conduit à cette hiérarchisation devraient être réactualisés, notamment pour intégrer l'urgence climatique. Mme FASQUELLE en convient, et attire l'attention sur les milieux humides qui sont également impactés par les sécheresses.

M. CONSTANTAKATOS demande quelle est la thématique à cibler, de la restauration écologique ou du soutien de la ressource quantitative. M. DUPREZ précise qu'un stockage naturel de l'eau doit être privilégié. M. LAUCHER rappelle que la restauration morphologique des milieux a une incidence favorable sur la capacité de rétention de l'eau et par conséquent sur la disponibilité de la ressource. Il faut avoir une vision globale qui justifiera les priorités d'investissement.

○ **Commission 5 « Organisation et communication »**

M. CONSTANTAKATOS rapporte les principaux points discutés lors de cette commission, qui se réunissait pour la première fois. Deux sujets principaux ressortent : celui de l'organisation de la gouvernance sur le territoire du SAGE, et celui de la sensibilisation des publics. Ce dernier point est essentiel pour se préparer à une moindre disponibilité de la ressource du fait du réchauffement du climat. Il semble nécessaire de réaliser une étude de gouvernance. Le coût d'études similaires s'établit à 50 000 €, subventionnable à 50% par l'Agence de l'eau. M. CONSTANTAKATOS propose de réunir à nouveau la commission thématique pour définir un plan de financement et prévoir l'inscription de cette étude au budget des collectivités.

Mme CARONE indique que l'EPTB peut porter l'étude, sous réserve de financements par les EPCI. Sur question de M. BURRIER, Mme CARONE confirme que l'étude serait confiée à un prestataire externe.

M. BELLEC se demande comment cette étude s'inscrit par rapport à l'étude stratégique pour la ressource en eau potable. Mme FASQUELLE indique qu'il s'agira de deux études distinctes. M. BELLEC pense que les deux études peuvent être intégrées l'une à l'autre. M. BURRIER (GBCA) suggère de commencer par travailler aux cahiers des charges et d'identifier les convergences.

■ **ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE**

Mme LAMBERT propose une discussion autour de la synthèse des axes d'intervention, regroupées en cinq orientations stratégiques, et des actions phares identifiées.

M. MONNIER (CIA 25/90) évoque l'action 54 du PRSE 3 qui débute sur la CCST. Cette action a pour but d'abaisser les niveaux de phytosanitaires au niveau des captages d'eau potable. Les démarches portées jusqu'ici s'avèrent non durables. Il s'agit donc d'inventer un nouveau modèle agricole pour baisser les intrants sans pénaliser la productivité. Cette action met en relation tous les acteurs du territoire. Si elle est couronnée de succès, elle pourra être étendue au reste du bassin. Mme FASQUELLE précise que cette action disposera d'une animation propre et permettra de développer un marketing territorial et des études spécifiques.

Sur demande de M. CONSTANTAKATOS, le Bureau de la CLE valide les orientations stratégiques. Ces orientations seront par la suite présentées à la CLE pour validation définitive.

Mme LAMBERT présente un calendrier prévisionnel. Sans attendre la validation définitive de la CLE, des groupes de travail techniques pourront se réunir dans le courant de l'été pour commencer d'établir un programme d'actions du contrat de bassin. Les Commissions thématiques seront réunies dans le courant du second semestre pour discuter de ces propositions avant validation définitive du contrat de bassin en fin d'année.

Sur interrogation de Mme LAMBERT, M. CONSTANTAKATOS propose que la CLE se réunisse à la rentrée, ce qui laissera le temps aux assemblées régionales et départementales de désigner leurs nouveaux représentants.

Mme LAMBERT demande si la Commission thématique Inondation doit poursuivre ses réflexions en l'absence de lisibilité sur le portage du PAPI. M. CONSTANTAKATOS pense que ce travail doit continuer.

▪ **AVIS SUR LES PROJETS DE SDAGE ET DE PGRI 2022-2027**

○ ***Projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027***

Mme FASQUELLE explique que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée est actuellement en cours de révision et qu'une consultation du grand public et des assemblées est engagée. Les principales évolutions par rapport au cycle précédent consistent en un renforcement de l'adaptation au changement climatique, de la concertation et de la gouvernance locale de l'eau, de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire, ainsi qu'en la recherche d'une plus grande efficacité des actions. Ces évolutions appellent à une portée plus forte des SAGE.

○ ***Projet de PGRI Rhône-Méditerranée 2022-2027***

Mme LAMBERT explique que le plan de gestion du risque inondation (PGRI) du bassin Rhône Méditerranée fait de même l'objet d'une révision, le PGRI étant calé sur le même cycle que le SDAGE. Le projet de PGRI renforce le document actuel sur selon 5 objectifs principaux, qui rejoignent pour certains ceux du SDAGE (notamment sur la gestion intégrée et la valorisation des solutions fondées sur la nature).

○ ***Avis de la CLE***

Mme LAMBERT présente un projet d'avis. La consultation étant ouverte pour les assemblées jusqu'au 30 juin, le Bureau de la CLE est chargé d'émettre un avis pour le compte de cette dernière, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE. Il est rappelé que le SDAGE s'impose au SAGE, qui le cas échéant devra être révisé ou modifié pour se rendre compatible avec le SDAGE une fois celui-ci approuvé.

M. CONSTANTAKATOS se demande si le Bureau est en capacité de rendre un avis, n'ayant pas eu le temps de consulter le projet. Mmes FASQUELLE et LAMBERT précisent que les évolutions par rapport au cycle précédent sont relativement minimes.

Il est proposé de formuler un avis favorable aux projets de SDAGE et de PGRI, assorti de remarques relatives principalement à la complexité des pièces de ces deux plans et aux moyens administratifs et financiers dévolus à la réalisation des objectifs du SDAGE.

Les services de l'Etat ayant contribué à l'élaboration de ces deux documents, seuls les collègues des élus et des usagers prendront part au vote.

M. CONSTANTAKATOS procède au vote.

Nombre de votants : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le projet d'avis de la CLE est approuvé à l'unanimité.

▪ **POINTS DIVERS**

○ ***Composition du Bureau de la CLE***

Mme LAMBERT rappelle qu'un siège est vacant au sein du collège des usagers au Bureau de la CLE. Les candidats à ce siège se sont entendus pour que la Chambre des métiers et de l'artisanat occupe ce siège.

Par ailleurs, suite aux élections départementales et régionales, les assemblées respectives devront confirmer ou désigner leurs représentants à la CLE. Deux sièges du collège des élus au Bureau étant occupés par des conseillères départementales, il sera peut-être nécessaire de procéder à une nouvelle désignation si l'une de ces personnes perdait son mandat.

Par conséquent, la CLE devra valider une nouvelle composition du Bureau lors de sa prochaine réunion.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et lève la séance.